## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Gestion de l'Occupation du Domaine Public RDP 2023-1419

SERVICE VOIRIE DEPLACEMENT ECLAIRAGE Rue La Fayette 85000 LA ROCHE-SUR-YON julien.bremaud@larochesuryon.fr

### Arrêté permanent N° 23-AP-01260 Arrêté de circulation

#### Le Maire de la Roche-sur-Yon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L2213-6 Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-25

Vu l'arrêté municipal n° 20-0656 en date du 13 juillet 2020 donnant le droit de signature à M. Patrick DURAND:

Considérant qu'il incombe à l'autorité détentrice du pouvoir de police de circulation de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

# ARRÊTE CET ARRETE ANNULE ET REMPLACE LE 21-AP-01073

#### **ARTICLE 1**

 Au sein des CARREFOURS GIRATOIRES, la priorité est donnée aux véhicules engagés dans l'anneau. Un régime de CEDEZ LE PASSAGE est appliqué aux voies accédant sur le carrefour giratoire.

#### La prescription ci-dessus s'applique sur :

- ROND POINT DUCHESNE DE DENANT (intersection rue Hippolyte MAINDRON/rue Duchesne de Denant/boulevard de l'Industrie/avenue du Littoral/impasse David Ricardo)
- ROND POINT VINCENT VAN GOGH (intersection rue Hippolyte Maindron/rue Jean Droillard/rue Henri Dracq)
- ROND POINT DE TOURNEFOU (rue Duchesne de Denant/rue Ferdinand Lesseps/RD 747)
- ROND POINT ELISABETH CAMUS-BERLIN (intersection rue John-James Audubon/rue Hyppolite MAINDRON/voie accès centre commercial Sud Avenue/voie accès centre commercial LECLERC)
- ROND POINT DES BUISSONNETS (intersection rue Ferdinand de Lesseps/rue Georges Mazurelle)
- ROND POINT DU DOCTEUR LARREY (intersection rue Georges Mazurelle/rue d'Aubigny/avenue Léonard de Vinci)
- ROND POINT AVENUE LEONARD DE VINCI (avenue Léonard de Vinci/rue Michel Ange/rue Beethoven
- ROND POINT DE LA PERRONNIERE (intersection rue Georges Mazurelle/chemin de la Lardière)
- ROND POINT DES EVADES DE GUERRE (intersection rue Maxime Dervieux/rue Emile Baumann/boulevard Léon Martin/rue Jacques Tati)
- ROND POINT GUY MIGNONNEAU (intersection boulevard Léon Martin/impasse Jacques Demy/rue Sonia Delaunay/rue François Truffaut)
- ROND POINT DU COTEAU (boulevard Léon Martin/avenue Jean Etoubleau/boulevard René Levesque)
- ROND POINT DE LA LUNE (intersection rue du Bourg sous la Roche/rue Olof Palme/rue du Maréchal Juin)
- ROND POINT MARCEL AIME (intersection rue Françoise Sagan/rue Guillerot/rue Thyde Monnier/rue de l'Annexe/rue de la Gîte Pilorge)
- ROND POINT MARCEL PROUST (intersection rue Alphonse Lamartine/rue de la Gîte Pilorge/rue Agatha Christie)

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès du Service Aménagement Urbain de la Ville de La Roche-sur-Yon.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

- ROND POINT GEORGES DUVAL (intersection rue Newton/rue Halley/rue Kepler)
- ROND POINT DU MARECHAL KOENIG (intersection rue Koenig/voie accès INSTITUT FRANCAIS DE SOIN INFIRMIER)
- ROND POINT NEWTON (intersection rue Newton/impasse Newton)
- ROND POINT DES OUDAIRIES (intersection rue Newton/rue François-René Chateaubriand/rue Georges Pompidou/boulevard Stéphane Moreau)
- ROND POINT DE L'HOPITAL (intersection boulevard Stéphane Moreau/boulevard Don Quichotte/voie accès au CHD Vendée)
- ROND POINT JULES FERRY (intersection rue Jean Monnet/rue Proudhon/rue Abbé Cardjin/rue Alain)
- ROND POINT DU MOULIN ROUGE (intersection rue du Moulin Rouge/rue Montesquieu/rue Abbé Cardjin)
- ROND POINT VICTOR BASCH (intersection boulevard Gaston Deferre/voie accès IUT)
- ROND POINT ANDRE GUEFFIER (intersection boulevard Gaston Deferre/rue Robert Bothereau/rue Maurice Edgar Coindreau)
- ROND POINT HENRI NOGUERES (intersection rue Fernand Montlahuc/boulevard Gaston Deferre/rue Barbara)
- ROND POINT WALDECK ROUSSEAU (intersection boulevard d'Eylau/rue Louis Loucheur/boulevard Rivoli/rue Gaston Ramon)
- ROND POINT RUE DU MARECHAL JUIN (intersection passage des Frères Martel/rue de la Suifferie/rue du Maréchal Juin)
- ROND POINT GASTON DOLBEAU (intersection avenue de la Vallée Verte/avenue Picasso/boulevard Antoine Tortat)
- ROND POINT DU MOULIN DE LA GARDE (intersection rue d'Aubigny/boulevard Tortat/boulevard Gaston Guitton/rue du Maréchal Lyautey)
- ROND POINT DE LA VALLEE VERTE (intersection rue de la Simbrandière/avenue de la Vallée Verte/rue Rousseau Decelle)
- ROND POINT AVENUE DE LA FRATERNITE (intersection avenue de la Fraternité/boulevard Gaston Guitton/boulevard Lavoisier/impasse Ampère)
- ROND POINT BOULEVAVOIR LAVOISIER (intersection boulevard Lavoisier/rue Emile Zola/rue Louis Jouvet)
- ROND POINT RUE RENE COTY (intersection rue René Coty/rue Birotheau Laymonnière)
- AVENUE DE LA FRATERNITE (intersection boulevard de l'Industrie/rue Henri Aucher/rue René Coty/avenue de la Fraternité
- ROND POINT RUE ROGER SALENGRO (intersection boulevard Sénateur Durand/rue des Sables/rue de la Maison Neuve/rue Roger Salengro)
- ROND POINT DE LA COTE DE LUMIERE (intersection RD760/RD42/voie communale de La Clérissière)
- ROND POINT RUE DU COMMANDANT RAYNAL (intersection rue du Commandant Raynal/rue de la Maison Neuve/impasse Henri Galipaud/impasse Théroigne de Méricourt)
- ROND POINT RUE DE LA BROSSARDIERE (intersection rue de la Brossardière/place de la Loge)
- ROND POINT RUE DE LA BROSSARDIERE (intersection rue de La Brossardière/chemin du Magnou
- ROND POINT DU DOCTEUR SCHKOLNYK (intersection rue de la Brossardière/rue Henri Guérif/rue André Bretaud)
- ROND POINT A GUTWILLER (intersection boulevard du Préfet Merlet/rue Henri Guérif/rue du Préfet de Barante)
- ROND POINT RUE DES PRIMEVERES (intersection rue des Primevères/rue Henri Guérif)
- ROND POINT JULES RIMET (intersection boulevard Arago/rue de Réaumur)
- ROND POINT EDISON (intersection rue Jacques Cartier OUEST/boulevard Edison/boulevard Edouard Branly/rue d'Aizenay)
- ROND POINT DE L'ATLANTIQUE (intersection RD 948/RD 160/rue de l'Atlantique/rue André Bretaud)
- ROND POINT LIVINGSTONE (intersection rue de l'Atlantique/impasse de La Grange/rue de La Maison Neuve des Landes/avenue Eric Tabarly)
- INTERSECTION AVENUE ERIC TABARLY
- INTERSECTION boulevard Edison/voie d'accès au centre commercial INTERMARCHE
- INTERSECTION boulevard du Maréchal Leclerc/rue Roger Salengro/rue Monthulet
- ROND POINT AUGUSTE BRUNET (intersection rue Auguste Brunet/boulevard Louis Blanc/rue Ferrer)
- INTERSECTION rue Monge/rue Gustave Zédé

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès du Service Aménagement Urbain de la Ville de La Roche-sur-Yon.

- ROND POINT CHARLES SORIN (intersection rue Jean Zay/rue Gustave Zédé/rue Yves Hélary)
- ROND POINT BERNARD PALISSY (intersection RD 763/RD 160/impasse Philippe Lebon)
- INTERSECTION rue Philippe Lebon/impasse Philippe Lebon
- INTERSECTION rue Philippe Lebon/rue Emile Girardeau
- ROND POINT DES FLANERIES (intersection rue Philippe Lebon/rue des Flâneries)
- INTERSECTION rue Philippe Lebon/rue Nicéphore Niepce
- INTERSECTION rue Nicéphore Niepce/accès centre commercial HYPER U
- INTERSECTION rue Nicéphore Niepce/rue Claude Chappe/rue Jacques Daguerre/voie accès RD 763
- ROND POINT HAROUN TAZIEFF (intersection rue Jacques Yves Cousteau/échangeur RD 763)
- ROND POINT JEAN DE GAVARDIE (intersection rue François Cevert/RD 37)
- INTERSECTION rue Benjamin Franklin/voie communale de Moulin Papon/RD 37
- ROND POINT ENRICO FERMI (intersection avenue Aliénor d'Aquitaine/rue Guillaume de Machaut/rue Benjamin Franklin)
- INTERSECTION rue Claude Debussy/rue Charlemagne/rue d'Arcole
- INTERSECTION rue de Friedland/rue d'Iéna
- INTERSECTION rue Fernand Montlahuc/rue Maurice Edgar Coindreau
- ROND POINT GILBERT ROULEAU (intersection boulevard des Belges/boulevard d'Angleterre/rue Friedland/rue de la Marne)
- INTERSECTION boulevard d'Angleterre/rue du Maréchal Foch/rue du Maréchal Ney
- ROND POINT DES MEDAILLES MILITAIRES (intersection rue Manuel/boulevard d'Angleterre/rue Guynemer/boulevard Aristide Briand)
- INTERSECTION rue Manuel/boulevard Louis Blanc
- INTERSECTION boulevard Aristide Briand/rue du Maréchal Lyautey
- INTERSECTION rue de la Simbrandière/boulevard des Etats Unis/rue Paul Doumer
- INTERSECTION rue du Maréchal Joffre/rue du Maréchal Juin/boulevard des Etats Unis
- INTERSECTION rue du Maréchal Joffre/rue du 93ème RI/rue Delille
- ROND POINT GEORGES POMPIDOU (intersection rue du Président de Gaulle, rue Georges Pompidou, boulevard d'Italie)
- INTERSECTION rue de Montréal/rue Vincent Auriol
- INTERSECTION Avenue Gambetta/Boulevard Aristide Briand
- INTERSECTION boulevard des Belges/rue Gaston Ramon
- INTERSECTION rue Gaston Ramon/rue Lafargue
- INTERSECTION rue Corot/rue François Millet/rue Milcendeau

#### **ARTICLE 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par **LE CENTRE TECHNIQUE MUTUALISE**.

#### ARTICI F 3

Le présent arrêté et les dispositions qu'il définit abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

#### ARTICI F 4

Le pétitionnaire, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait le 14/06/2023

le Maire de la Roche-sur-Yon, Luc BOUARD Et par délégation L'Adjoint à la Mairie Annexe de la Garenne, Voirie, Propreté, Circulation, Patrick DURAND

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès du Service Aménagement Urbain de la Ville de La Roche-sur-Yon.